



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Developpement des regions

Question écrite n° 6630

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes de bien vouloir lui communiquer un bilan des aides sectorielles attribuées au titre des fonds européens à l'Alsace depuis ces cinq dernières années.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité connaître le montant des fonds structurels dont avait bénéficié la région d'Alsace durant les cinq dernières années. Selon les chiffres provisoires de la commission aux prix de 1989, les fonds structurels (FEDER, Fonds social européen et section orientation du FEOGA), ont représenté, hors mesures transitoires, 60,272 milliards d'écus de 1989 à 1993. La France a bénéficié de 6,15 milliards d'écus, soit 10,2 p. 100. La commission a attribué : 888 millions d'écus aux régions en retard de développement, c'est-à-dire la Corse et les DOM (objectif 1), 1 227 millions d'écus aux zones en déclin industriel (objectif 2), 1 560 millions d'écus pour la lutte contre le chômage de longue durée (objectif 3), et l'insertion professionnelle des jeunes (objectif 4), 1 149 millions d'écus pour l'adaptation des structures agricoles (objectif 5a), 960 millions d'écus aux régions de développement rural (objectif 5b), 372 millions d'écus pour les programmes laissés à l'initiative de la commission. Sur ce total de 6,15 milliards, 3,075 milliards correspondant aux objectifs 1, 2 et 5b sont répartis a priori sur une base régionale. Selon de premières indications, de 1989 à 1993 l'Alsace a bénéficié de 7,1 millions d'écus au titre de l'objectif 5b consacré aux régions de développement rural. Pour la période 1994-1999, les montants alloués à l'Alsace devraient être arrêtés par la commission dans le courant de l'été, sur la base de propositions nationales de programmation de 19,6 millions d'écus pour l'objectif 2 et de 47,6 millions d'écus pour l'objectif 5b. La DATAR prépare un bilan régional et sectoriel des fonds structurels sur la période 1989-1993.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6630

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3383

Réponse publiée le : 25 avril 1994, page 2022